

Rapport 2022 d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations sociales et environnementales

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2022



3.11 RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Directeur Général,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'Entité), nous vous présentons notre rapport sur une sélection d'informations sociales et environnementales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022, identifiées par le signe □ aux paragraphes 3.4 et 3.5 du document d'enregistrement universel (ci-après les "Informations"⁽¹⁾), préparées selon les procédures de l'Entité dont un résumé figure dans les parties "Éléments méthodologiques" et "Note méthodologique de calcul des indicateurs sociaux", disponibles sur demande au siège de l'Entité auprès de la Direction de la Responsabilité Environnementale et Sociétale Groupe, de la Direction Santé et Sécurité Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe du document d'enregistrement universel (ci-après les "Référentiels").

Conclusion

À notre avis, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux" du document d'enregistrement universel, et des éléments que nous avons collectés, les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels utilisés par l'Entité.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons l'observation suivante, portant sur deux changements méthodologiques qu'il convient de souligner :

Comme indiqué dans la partie "Éléments méthodologiques" du paragraphe 3.5.3 du document d'enregistrement universel, deux changements méthodologiques concernant le calcul du scope 2 des émissions de gaz à effet de serre ont été réalisés afin d'aligner les pratiques du Groupe ENGIE sur les dispositions nationales et européennes. L'effet de ces deux évolutions méthodologiques (exclusion des achats de chaleur récupérée des UVE – unités de valorisation énergétique et requalification des stations de pompage-turbinage d'unités de production d'énergie en batteries) sur les émissions des exercices 2020 et 2021, qui ont été retraitées, est présenté dans cette même partie.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Référentiels dont un résumé figure dans le document d'enregistrement universel dans les

parties "Éléments méthodologiques" et "Note méthodologique de calcul des indicateurs sociaux", disponibles sur demande au siège de l'Entité auprès de la Direction de la Responsabilité Environnementale et Sociétale Groupe, de la Direction Santé et Sécurité Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le rapport de gestion, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées au sein du chapitre 3 du rapport de gestion du Groupe.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction générale de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour préparer les informations sociales et environnementales, en tenant compte des lois et réglementations applicables relatives à la communication des informations sociales et environnementales ;
- préparer des informations sur le sujet conformément aux Référentiels, y compris la conception, la mise en œuvre et le maintien de systèmes, de processus et de contrôles internes sur les informations pertinentes pour l'évaluation ou la mesure des informations sociales et environnementales, qui sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, par rapport aux critères de présentation des rapports.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux Référentiels. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Informations et non sur l'ensemble des paragraphes 3.4 et 3.5 du document d'enregistrement universel.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) "Missions d'assurance autre que les audits ou examens limités d'informations financières historiques" publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standard Board*).

(1) **Informations sociales et santé sécurité** : Effectif fin de période ; Total Cadres ; Total TSM ; Total OET ; Nombre de femmes dans l'effectif ; Nombre de femmes parmi les cadres ; Effectif en contrat à durée indéterminée ; Effectif en contrat à durée déterminée ; Effectif formé (e-learning inclus) ; Heures totales travaillées ; Nombre d'accidents de travail au sein du personnel avec au moins un jour d'arrêt.

Informations environnementales : Consommation d'énergie primaire - Total (excluant l'autoconsommation) ; Consommation d'électricité et d'énergie thermique (excluant l'autoconsommation) ; Efficacité énergétique des centrales à combustibles fossiles (inclus biomasse/biogaz) ; Renouvelable - Puissance nette installée (électrique et thermique) ; Renouvelable - Électricité et chaleur produites ; Émissions totales de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ; Intensité carbone de la production d'énergie ; Quantité totale de déchets & sous-produits dangereux évacués (à l'exclusion des déchets radioactifs) ; Quantité totale de déchets & sous-produits dangereux valorisés (à l'exclusion des déchets radioactifs) ; Taux de valorisation des déchets dangereux.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences respectivement de 11 personnes dans les équipes de DELOITTE & ASSOCIÉS et de quinze personnes dans les équipes d'ERNST & YOUNG et Autres, et se sont déroulés entre septembre 2022 et mars 2023.

Nature et étendue des travaux

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments concernant les Informations. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous avons pris en considération le contrôle interne pertinent pour la préparation par l'Entité des Informations. Nous avons également :

- apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations ;

- consulté les sources documentaires utilisées et mené des entretiens auprès des personnes concernées de la Direction de la Responsabilité Environnementale et Sociétale Groupe, de la Direction Santé et Sécurité Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe afin d'analyser le déploiement et l'application des Référentiels ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur les Informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des Informations ;
- testé les Informations au niveau d'un échantillon d'entités représentatives que nous avons sélectionnées⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux Informations consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures, et mis en œuvre des tests de détail approfondis sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 16 % et 65 % des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative sur les Informations ne peut être totalement éliminé.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense le 7 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Nadia Laadouli
Associée

Patrick E. Suissa
Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Charles-Emmanuel Chosson
Associé

Guillaume Rouger
Associé

(1) **Informations environnementales :** travaux réalisés au niveau EO : France B2B.

Travaux réalisés au niveau des entités : Amérique du Sud excl Brésil (CT Chilca Uno, Central Termica Red Dragon, Mejillones CCGT, Mejillones Conventional, Central Termoelectrica Andina SA), Brésil (Salto Osório, Umbaranas, Ferrari, Campo Largo), AMEA (UCH Power (Private) Limited (full conso), UCH-II Power (Private) Limited), Thermique Europe (Leini, Amercoeur, Knippegroen, Cycofos, Coa, Eems), Europe – excl Thermal & Supply (Engie Servizi Consolidation), France Renouvelables (CNR, SHEMA), EO France BIL (OUEST-Sud – Installations ENGIE Cofely – BIL, OUEST-Sud – Installations ENGIE Cofely – GIM), France GIM (Fraicheur de Paris, ENORIS), GRDF (GRDF), Storengy (site de Chémery, site de Germigny-sous-Coulombs, site de Gournay-sur-Aronde), Nucléaire (Doel, Tihange).

Informations sociales :

Audits réalisés au niveau des entités : GRDF, Engie ES SA – Cofely Services Etablissement, GRTgaz, DISTRIGAZ SUD RETELE, CNR, Cofely Espana, ENGIE Solutions Company.

Audits réalisés au niveau GBU/Hub régional : Roumanie, Allemagne et Italie (Europe), Amérique du Sud.

Informations santé-sécurité :

Audits réalisés au niveau des entités : Bâtiments et Infrastructures Locales (BIL), ENGIE Solutions GCC, ENGIE Deutschland, Grandes Infrastructures et Mobilités (GIM), DISTRIGAZ SUD RETELE.

Audits réalisés au niveau GBU/Hub régional : Infrastructures, Supply.